

# Pour une économie et une démocratie plurielles

Jean-Louis Laville

Aux confins des sciences sociales et de la philosophie politique, les approches compréhensives mettent l'accent sur le pluralisme de la justification et l'élaboration de biens communs faisant droit aux différences. Ces théories connaissent un essor que la première partie du livre souligne. Il en résulte une revalorisation de la recherche du compromis, contre la théorie du choix rationnel qui le réduit à un marchandage et à l'écart d'une théorie des mouvements sociaux qui n'y voit le plus souvent qu'une compromission. Mais ce renouveau théorique se heurte à des difficultés pratiques relevées dans de nombreuses contributions de ce volume.

En effet, au même moment, se manifeste l'essoufflement du compromis socio-économique « fordiste » qui avait permis de trouver des régulations au niveau national pour concilier démocratie moderne et économie de marché. Cette fragilisation est en grande partie due à l'internationalisation et à la tertiarisation de la production autant que des échanges. Ces évolutions fondamentales ont donné lieu à une réactualisation de l'utopie de la société de marché, c'est-à-dire d'une « auto-régulation » par le marché, s'appuyant aussi sur l'écroulement des régimes totalitaires. Le consensus de Washington a symbolisé cette offensive contre l'intervention de l'État social. Elle s'est traduite entre autres par un affaiblissement de la négociation collective (explicité par Michel Lallement) et une « dérive dogmatique » des directions d'entreprises (selon les termes de François Granier, Cécile Guillaume et Florence Osty), conséquences logiques d'une naturali-

sation de l'économie marchande et de l'absolutisation de la société de capitaux.

Dans ce contexte, pour se situer dans le prolongement des textes réunis par Mohamed Nachi et Matthieu de Nanteuil, cette postface se propose de poursuivre l'interrogation sur les termes d'un compromis socio-économique adapté aux temps présents. L'hypothèse défendue est qu'il suppose une réarticulation des rapports entre travail et protections prenant en compte la diversité des logiques économiques et des formes d'entreprises.

## Le compromis fordiste ou la société salariale nationale

La place accordée dans les sociétés modernes à l'économie marchande a entraîné l'intervention réparatrice d'un État protecteur. L'économie marchande est cantonnée par un mode juridique de protection de la société qui s'élabore à partir du travail dans les deux registres liés du droit du travail et de la protection sociale. Dans ce cadre, l'intervention publique n'apparaît plus comme une menace pour l'économie de marché, mais comme un complément, voire un soutien à son expansion.

C'est après la seconde Guerre Mondiale, sous la nécessité d'étayer les consensus nationaux que cette synergie entre État et marché prend toute son importance. L'État keynésien se donne alors pour tâche de favoriser le développement économique à travers de nouveaux outils et d'intervention. Parallèlement, l'État-providence prolonge les formes précédentes d'État social avec la sécurité sociale et la généralisation des systèmes de protection sociale. Par ces nouveaux rôles, l'État oriente et soutient le marché autant qu'il en corrige les inégalités.

La synergie entre État et marché se manifeste en particulier par la diffusion du statut salarial, grâce à un flux régulier de créations d'emplois et des gains de productivité élevés facilitant des négociations collectives périodiques. Le travail manifeste à travers le rapport salarial l'exploitation du travailleur dans sa dépendance au capital. En même temps, grâce aux droits sociaux qui lui sont liés, il affirme l'appartenance de ce même travailleur à la communauté politique. L'am-

bigüité constitutive de l'emploi, son énigme<sup>1</sup>, s'explique ainsi parce qu'il mêle inextricablement exploitation et intégration sociale.

### *Emploi et domination*

L'essor de la production matérielle qu'il permet, d'une ampleur inégalée dans l'histoire humaine, a pour contrepartie l'allégeance et la dépendance pour les ouvriers. Pour vivre, ils n'ont d'autres moyens que la vente de leur force du travail attestant de leur subordination au capital. Cette extorsion de la plus-value, obtenue par l'instauration conflictuelle d'une discipline ouvrière, est en effet indispensable à la rentabilisation du capital investi dans les grands équipements industriels. Le travail doit devenir décomposable en unités simples dont le prix peut être calculé à l'avance, faute de quoi le rendement du capital resterait trop incertain. Autrement dit, le travail concret doit être transformé en travail abstrait, grandeur mesurable, quantifiable, détachable des individus. Les producteurs ne maîtrisant pas l'organisation du travail deviennent alors remplaçables. C'est la tendance poussée à l'extrême par le taylorisme : le travail à la chaîne vise à ce que les conduites des exécutants soient entièrement prescrites par les ingénieurs.

Les premières enquêtes réalisées pour rendre compte des conséquences humaines de ce « travail en miettes »<sup>2</sup> constatent des problèmes répétitifs de fatigue. La monotonie rend étranger à soi-même et la souffrance vient s'ajouter à la faiblesse des rémunérations.

### *Emploi et statut social*

Comment peut-on alors s'angoisser à l'aube du vingt-et-unième siècle de la perte de ce travail, dénoncé quelques décennies plus tôt pour la dépossession qu'il symbolisait ? C'est que la subordination ne résume pas l'intégralité du travail. Il est par ailleurs un moyen privilégié de participation sociale.

---

1 Selon la formulation d'un collectif de chercheurs, voir Y. Schwartz (dir), *Reconnaissances du travail. Pour une approche ergologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, pp. 40-122.

2 Titre de l'ouvrage de G. Friedmann, *Le travail en miettes*, Paris, Gallimard, 1956.

Le statut salarial réalise un couplage inédit entre travail et protections : le salarié participe à un collectif détenteur de droits et l'échange monétaire entre l'employeur et le travailleur est régulé par des normes émanant d'une négociation collective et des règles édictées par la représentation nationale. La citoyenneté passe par l'emploi, les femmes y trouvent une reconnaissance sociale et le mouvement d'exode rural puis d'immigration traduit l'attraction de la ville et de ses industries. Surtout dans les États sociaux construits comme en France sur un modèle bismarckien<sup>3</sup>, la plupart des droits sociaux sont adossés au travail salarié. C'est « l'emploi qui fonde le droit à la formation professionnelle continue, le droit à une rémunération minimale, le droit à congés, le droit de grève, etc. » ; c'est « l'emploi qui ouvre les droits à la Sécurité sociale du régime général »<sup>4</sup>. Par des contributions versées quand on est salarié, on obtient des droits autorisant une rétribution lorsque les circonstances obligent à sortir du travail, que ce soit pour cause d'accident, de maladie, de vieillesse ou de chômage. Sinon on tire ses droits d'être lié à quelqu'un qui possède un travail ou d'en chercher un, ce sont les droits dérivés des enfants ou du conjoint et ceux des chômeurs.

Le travail salarié est ainsi la manifestation d'une citoyenneté. Y compris au sein de l'entreprise privée, l'appartenance du travailleur à un collectif détenteur de droits est reconnue. C'est le passage d'un simple contrat à un statut social. L'opposition des intérêts entre employeurs et employés débouche sur des négociations qui ont pour objet de régler les questions de relations professionnelles, c'est-à-dire « l'ensemble des pratiques et des règles qui, dans une entreprise, une branche, une région ou l'économie toute entière, structurent les rapports entre les salariés, les employeurs et l'État »<sup>5</sup>. Toutefois le statut social parce qu'il est lié au travail est attribué en priorité au chef de famille, d'où une tendance à conforter la division sexuelle du travail et à avaliser les rapports de pouvoir dans la famille propres à la société patriarcale.

---

3 Sur les modèles d'État-providence, cf. F.X. Merrien, *L'État-providence*, « Que sais-je », Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

4 A. Supiot, « Grandeur et servitude de l'emploi », *Partage*, n° 112, avril 1997.

5 M. Lallement, *Sociologie des relations professionnelles*, Paris, Repères-La Découverte, 1995, p. 3.

## Emploi et reconnaissance

Malgré la dénégation de leur apport dans l'organisation officielle, l'ingéniosité, l'implication, l'échange d'opinions s'avèrent indispensables au travail quotidien et supposent des relations de confiance entre les sujets qui se côtoient<sup>6</sup>. À « l'épreuve du réel » se tissent les relations que « des sujets entretiennent entre eux dans des collectifs, et avec l'organisation du travail »<sup>7</sup>.

Le travail, ne pouvant s'exercer sans cette coopération productive, génère donc un processus de reconnaissance par les autres : la rétribution n'est plus seulement monétaire, elle est aussi symbolique. Certes, dans le travail le plus parcellisé, le déficit de reconnaissance prévaut mais le jugement des collègues peut venir compenser le déficit de valorisation émanant de la hiérarchie. En tout cas les psychologues du travail assignent une place irremplaçable au travail parce qu'il est vital pour l'équilibre personnel, témoignant d'une reconnaissance par autrui qui passe par un rapport avec l'action et le réel.

Dans une approche sociologique, ce sont plusieurs types d'identité au travail qui ont été repérés. Renaud Sainsaulieu a isolé dans les années 1970 des modèles culturels dépendant des modalités d'expérience du pouvoir par le travail. Chez l'acteur de masse, présent dans les grands regroupements d'ouvriers non qualifiés, les relations sont fusionnelles : le pouvoir est inaccessible et le collectif est valorisé comme un refuge et une protection. À l'inverse, si la profession ou la place hiérarchique rendent possibles l'accès au pouvoir, les relations interpersonnelles de négociation sont caractérisées par une grande richesse affective et cognitive, avec possibilité de supporter les différences pour l'acteur stratège. L'acteur de soi, qui privilégie l'ascension sociale, cultive des affinités électives avec quelques collègues, au détriment des groupes perçus comme menaçants. Enfin le retrait est l'attitude de l'acteur ailleurs pour qui le travail est surtout une nécessité économique ou le moyen de réaliser un projet extérieur<sup>8</sup>.

6 Ce qu'a bien montré D. Mothé, *Journal d'un ouvrier*, Éditions de Minuit, Paris, 1986.

7 Y. Clot, *Le travail sans l'homme ? Pour une psychologie des milieux de travail et de vie*, Paris, La Découverte, 1995, pp. 250-259.

8 R. Sainsaulieu, *Les relations de travail à l'usine*, Paris, Éditions d'organisation, 1972 ; *L'identité au travail : les effets culturels de l'organisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977. Ces différents acteurs sont aussi présentés dans *Sociologie de l'entreprise. Organisation, culture et développement*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p. 212.

## La déstabilisation du compromis

Le travail salarié se définit donc bien par son ambivalence, à la fois rapport de domination et moyen d'obtention d'un statut et d'une reconnaissance. Le contrat de travail sanctionne « l'activité d'une personne à la disposition d'une autre, sous la subordination de laquelle elle se place moyennant une rémunération »<sup>9</sup>. En outre, de 1945 à 1975, la rationalisation taylorienne des entreprises accentue la subordination des travailleurs, en les éloignant toujours plus de toute intervention sur la conception et l'organisation de leurs tâches. Contrepartie de cette dépossession, le travail permet des gains sensibles en termes de niveau de vie. Avec l'établissement d'un salaire minimum et la mensualisation, se réalise une « étatisation du salariat »<sup>10</sup>. Le travailleur est doté d'un statut social conforté par le salaire indirect, représentant un quart des revenus salariaux et correspondant à des prestations tirées du travail et reçues dans des situations hors travail. Des négociations régulières et l'avancement à l'ancienneté garantissent une amélioration du pouvoir d'achat, qui signifie l'accès progressif à la société de consommation.

### *Un progrès à la fois économique et social*

C'est l'apparition dans cette période de forte croissance d'un cercle vertueux entre production et consommation de masse, sans oublier que la promotion sociale devient une réalité vécue par nombre de familles. Cette exceptionnelle synergie entre économique et social fait oublier que la solidarité organisée autour de l'État redistributeur est indexée sur la croissance, que les modes de vie populaires perdent une large partie de leur autonomie ou que les services publics élaborent des réponses aux besoins sociaux sans se soucier de l'expression des usagers. L'avenir semble radieux...

Cette dynamique des Trente glorieuses généralise le salariat, qui concerne plus de 82 % de la population active en 1975. C'est pour de-

9 Selon G. Lyon-Caen, J. Pelissier, *Droit du travail*, Paris, Dalloz, p. 179, cités dans P. Cours Salies (coord.), *La liberté du travail*, Paris, Éditions Syllepse, 1995, p. 13.

10 Selon P. Rolle, *Travail et salariat. Bilan de la sociologie du travail*, premier tome, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1987.

venir salarié que l'on fait des études, c'est après avoir accédé à un emploi stable que l'on fonde un foyer. La condition salariale devient l'incarnation de la normalité. La vie individuelle et collective est structurée et rythmée par le salariat qui devient synonyme de travail. Le salariat participe à une égalisation des conditions, dont témoigne la disparition des oisifs : aristocrates et rentiers « en haut », vagabonds, journaliers « en bas »<sup>11</sup>. Tout en stratifiant les groupes par catégories socioprofessionnelles, il établit un « continuum de positions comparables »<sup>12</sup> et favorise la formation d'une « constellation centrale »<sup>13</sup> de classes moyennes représentant la modernité face à la bourgeoisie traditionnelle. En dépit de la domination au travail, l'emploi est bien un « cadre » social privilégié : il manifeste l'utilité des fonctions accomplies par la rétribution monétaire et la participation à un collectif détenteur de droits ; en même temps, il est source d'identité par une immersion de longue durée dans un groupe qui vit la confrontation au réel. Il est aussi un temps social dominant : il structure la journée en se distinguant du temps de loisirs comme du temps des obligations familiales et domestiques, tout en scandant un cycle de vie à trois étapes, formation-jeunesse, maturité-travail, vieillesse-retraite.

### *Perturbations et incertitudes*

C'est pour rendre compte de ce caractère intégrateur de l'emploi que l'on a parlé de société salariale. Mais cette société vacille sur ses bases. Quelques fissures étaient apparues dès les années 1960. De nouveaux mouvements sociaux avaient émergé, critiquant le manque de possibilité d'implication pour les salariés comme pour les usagers, dans le travail comme dans la consommation. Il s'agissait de « substituer une politique du mode de vie à une politique du niveau de vie »<sup>14</sup>. Le souci de la participation aux différentes sphères de la vie

---

11 Cf. A. Caillé, J.-L. Laville, « Pour ne pas entrer à reculons dans le XXI<sup>e</sup> siècle », dossier Repenser la lutte contre le chômage ?, in *Le Débat*, n° 89, mars-avril 1996, Paris, Gallimard, p. 80.

12 R. Castel, *op. cit.*, 1995, p. 382.

13 Selon l'expression d'Henri Mendras qui voit en elle la responsable de « la seconde révolution française », H. Mendras, *La seconde révolution française*, Paris, Gallimard, 1988.

14 G. Roustang, *La lutte contre l'exclusion sociale : mesures spécifiques ou transformation du système qui la produit*, Communication à l'Université de Vitrolles, 1988.

sociale, de l'égalité des rapports entre les sexes et les âges, de la préservation de l'environnement apparaissait. Le véritable ébranlement est cependant venu plus tard, avec le mouvement d'internationalisation de l'économie.

En effet, les sociétés salariales étaient nationales et l'interdépendance accrue des économies les perturbe profondément. Ce sont d'abord les marchés qui se modifient, la compétitivité devient essentielle dans des environnements très concurrentiels où la qualité représente un atout comme moyen de différenciation. Une nouvelle façon de produire associée à de nouvelles formes de marché s'impose. La demande change. En l'occurrence, elle n'est plus le moteur puissant capable d'entraîner l'ensemble d'une production nationale. Elle est une demande-arbitre qui sélectionne les entreprises performantes au niveau international.

L'affrontement entre entreprises est de plus aggravé par l'accélération des investissements à l'étranger, encore plus rapide que la progression du commerce. Cette intensification des flux financiers à l'échelle planétaire soumet les entreprises à une norme de rentabilité internationale, qui résulte de la volatilité des capitaux. Si les actionnaires estiment leur rémunération insuffisante, ils peuvent retirer leur mise et cette menace plane sur les grandes firmes qui s'acharnent à réduire leurs coûts, soigner la communication sur leurs résultats et leur arbitrage entre dividendes et investissements. Dans ce contexte le déplacement transnational des ressources et des localisations devient un élément de leur stratégie qui rejette l'incertitude sur leurs employés et fait peser sur eux une intensification du travail qui devient le prix à payer pour garder son emploi. Ces modifications dans les activités marchandes et financières sont facilitées par les transformations liées aux technologies. L'accélération de la vitesse de transmission des données et la miniaturisation des supports constituent une révolution informationnelle qui bouleverse l'ordre productif établi. La micro-électronique et l'informatique engendrent une destruction créatrice. Les coûts de transport et de stockage des communications ont tellement baissé que de nouveaux systèmes de coordination, de commandement et de contrôle sont mis en oeuvre à travers des réseaux qui évitent d'avoir à situer recherche, conception et production dans un seul pays.

Cette internationalisation a pour corollaire l'affaiblissement de l'État social parce que la mobilité du capital affaiblit sa capacité de redistribution. La complémentarité du couple État-marché qui était au coeur de l'expansion précédente reposait sur une autonomie des politiques

nationales. Sauf à ériger des barrières dans une logique d'autarcie, elle est remise en cause. Dans des espaces nationaux déstabilisés<sup>15</sup>. La grande mutation contemporaine se traduit avant tout par l'effritement du salariat.

## La reformulation des droits liés au travail

D'où l'importance d'une politique du travail, qui soit plus préventive que les politiques de l'emploi et soit centrée sur l'entretien des capacités des personnes. Les politiques structurelles en matière d'innovation et de recherche, de formation professionnelle et continue, d'infrastructures collectives, de création de réseaux favorisant la mobilité professionnelle et la création d'entreprises apparaissent primordiales.

### *Des cadres collectifs pour un état professionnel*

Pour le groupe européen coordonné par Alain Supiot<sup>16</sup>, le risque présent est de s'enfermer dans une stratégie défensive de préservation des acquis des travailleurs les plus protégés, par exemple certains salariés du secteur public. La focalisation sur un tel objectif signifierait en contrepartie l'abandon de tous ceux qui seraient condamnés à la précarité. La seule façon réaliste d'y échapper consiste à développer une approche compréhensive du travail, liant les impératifs de liberté et de sécurité à travers de nouveaux cadres collectifs d'organisation du travail susceptibles de « fixer des règles ; déterminer des espaces de négociation des règles ; permettre à des acteurs collectifs d'intervenir de façon efficace »<sup>17</sup>.

Cette problématique, qui refuse d'entériner un clivage entre salariés « normaux » et « précaires », rejoint d'autres approches prospectives. Elles partent toutes des mutations pour faire évoluer les catégories du droit du travail et définir des formes de protection appropriées. Loin de manifester un renoncement face à l'évolution économique, elles

15 Voir B. Badie, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995.

16 A. Supiot (dir.), *Au-delà de l'emploi*, Paris, Flammarion, 1999.

17 *Ibid.*, p. 85.

recherchent au contraire un couplage entre protections porteuses de cohésion sociale et formes contemporaines d'organisation du travail. Ainsi, un autre groupe de chercheurs européens s'est consacré à l'introduction de l'idée de « marché transitionnel, correspondant à l'ensemble des positions intermédiaires entre l'emploi et le non-emploi que peuvent occuper temporairement, d'une part les salariés durablement intégrés dans les entreprises (mi-temps, préretraites à temps partiel, stages de formation, etc.) et, d'autre part, les autres actifs au sens large, qu'ils soient en position de recherche d'emploi ou affectés à des occupations socialement valorisées (chômeurs, jeunes en formation, parents élevant des enfants, militants du monde associatif, etc.) »<sup>18</sup>. Ces marchés sont conçus comme un instrument de lutte contre le chômage de longue durée par « une alternative à ce qu'on appelle le deuxième marché de l'emploi »<sup>19</sup>, secteur à « bas salaires » aux États-Unis et secteur « subventionné sur des fonds publics »<sup>20</sup> en Europe. La démarche consiste à réunifier des situations jusqu'alors traitées comme des cas particuliers pour « homogénéiser les droits sociaux des travailleurs "normaux" et ceux des actifs en transition »<sup>21</sup>. Elle veut favoriser pour tous les actifs les passages entre emploi rémunéré, formation et autres activités sociales ou d'intérêt public en combinant salaires et transferts sociaux.

Au traitement social fondé sur des statuts intermédiaires entre assistance et emploi, qui s'est institué en réponse au chômage mais enferme ses bénéficiaires, il serait possible de substituer une économie intermédiaire. Elle supposerait un aménagement des cadres institutionnels garantissant l'accès à des statuts de droit commun en matière de travail et amplifiant des expériences comme celles relevant de l'insertion par l'économie<sup>22</sup>. Comme le disent ses défenseurs, les marchés transitionnels ne représentent pas une fin en eux-mêmes et ils ne peuvent pas se limiter aux formes monétarisées de travail. C'est

18 B. Gazier, « Marchés du travail et inventions institutionnelles », in B. Gazier, D. Marsden, J.-J. Silvestre, *Repenser l'économie du travail. De l'effet d'entreprise à l'effet sociétal*, Paris, Octares, 1998.

19 On appelle deuxième marché de l'emploi l'ensemble des postes de travail qui sont financés par le traitement social du chômage, cette expression est surtout répandue en Allemagne, G. Schmid, « Le plein emploi est-il encore possible ? Les marchés du travail "transitoires" en tant que nouvelle stratégie dans les politiques de l'emploi », *Travail et emploi*, n° 65, 1995, pp. 5-17 (tr. française).

20 *Ibid.*, p. 14.

21 B. Perret, *op. cit.*, 1995, p. 270.

22 J. Defourny, L. Favreau, J.-L. Laville, « Pistes d'avenir dans une économie plurielle », in *Insertion et nouvelle économie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

ce que suggère Günter Schmid quand il relie marchés transitionnels et croissance qualitative axée sur l'amélioration des « services en matière de santé, d'assistance, de soins et d'éducation ainsi qu'en matière d'infrastructures publiques, de technologies et de l'information et de protection de la nature et de l'environnement »<sup>23</sup>.

### *La reconnaissance des diverses formes de travail*

Des observations montrent que le passage d'un type de travail à un autre commence à être admis. Ce fut le cas pour les représentants du personnel avec les crédits d'heures attribués aux salariés titulaires d'un mandat d'intérêt collectif, et plus généralement avec les comptes épargne-temps, les aides aux chômeurs créateurs d'entreprise, les chèques formation. On assiste bien ici à l'apparition d'un nouveau type de droits sociaux, référés au travail en général (travail dans la sphère familiale, travail de formation, travail bénévole, travail indépendant, travail d'utilité publique, etc.). L'exercice de ces droits est enfermé dans les limites d'une créance antérieurement constituée, mais leur réalisation relève d'une libre décision de leur titulaire et non pas de la survenance d'un risque. Cette double caractéristique se marque dans le vocabulaire fréquemment employé pour les désigner : il est question de compte, de crédit, d'épargne, de chèque. Aussi ces droits nouveaux pourraient-ils être définis comme autant de droits de tirage sociaux<sup>24</sup>.

Ce qui manque, c'est un cadre cohérent qui reconnaîtrait aux personnes un « état professionnel » privilégiant la continuité du développement des capacités des actifs dans des situations différentes. Il y a dans cette option la possibilité d'une activation des dépenses sociales qui ne soit ni un cadeau pour les entreprises se traduisant par des effets d'aubaine et de substitution<sup>25</sup>, ni un accroissement du contrôle social sur les chômeurs comme le « workfare ». Elle appelle toutefois l'élaboration des procédures de délibération collective permettant de traiter de manière socialement juste et économiquement efficiente, aux divers niveaux, la nécessaire conciliation entre les besoins de la

23 G. Schmid, *op. cit.*, 1995, p. 5.

24 A. Supiot, *op. cit.*, 1999, p. 90.

25 Sur l'ampleur de ces effets dans les politiques d'emploi, cf. M. Lallement, « L'État et l'emploi », in B. Eme, J.-L. Laville, *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

collectivité d'appartenance et la liberté individuelle d'usage de ses droits.

L'extension des droits économiques et sociaux passe donc par une nécessité paradoxale : rendre accessible l'emploi salarié pour tous et en relativiser la place, en particulier par la légitimation d'autres formes de travail. Même si la pluralisation du travail, comme on vient de le voir, ne passe pas seulement par ce biais, l'obtention de droits liés au bénévolat constitue néanmoins l'un des points de passage pour avancer vers une définition du travail qui ne se limite pas à l'emploi. Faut-il en profiter pour distinguer entre le bénévolat dont les conditions devraient être facilitées (validation des acquis, garanties juridiques, congés de disponibilité) et volontariat social qui serait l'objet d'une loi-cadre<sup>26</sup> ?

Le règlement de cette question concrète, apparemment technique, et des précédentes qui viennent d'être évoquées dessine en fait des choix de société. Si le débat sur le travail n'arrive pas à déboucher sur leur prise en compte publique, il risque de se limiter à un échange formel sans aucune prise sur la transformation des rapports sociaux. En effet, invention d'un état professionnel et reconnaissance du volontariat renvoient à la question fondamentale de la définition du travail. Historiquement, la cohésion sociale européenne s'est consolidée par une démocratisation du travail, par-delà les peurs existentielles alimentées par l'incertitude individuelle et collective ; il importe de renouer avec cette perspective en trouvant des modalités appropriées qui à la fois tiennent compte des mutations de l'économie et participent de ses transformations dans le sens d'une « humanisation »<sup>27</sup>.

---

26 Selon les propositions de J. Bastide, président du Conseil national de la vie associative française dans son intervention aux Assises nationales de la vie associative, 20 et 21 février 1999.

27 Cf. J.-P. Maréchal, *Humaniser l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.

## De nouvelles dynamiques au sein de la société civile

À cet égard, de nouvelles dynamiques s'expriment avec une force grandissante manifestant la volonté de composantes nombreuses de la société civile d'œuvrer à cette humanisation. Ces actions se concrétisent, tant au niveau local qu'international, en particulier à travers la perspective de l'économie solidaire<sup>28</sup>.

De la façon la plus extensive, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Loin de se substituer à l'action étatique, elle cherche en articulation avec elle un réencastrement de l'économie dans un projet d'intégration sociale et culturelle. Contrairement à ce que pourrait faire croire l'accaparement du mot solidarité<sup>29</sup> par les promoteurs de certaines actions caritatives, l'économie solidaire n'est pas un symptôme de la dérégulation qui voudrait remplacer l'action publique par la philanthropie, nous ramenant au siècle dernier. Elle émane d'actions collectives visant à instaurer des régulations internationales et locales, complétant les régulations nationales ou suppléant à leurs manques. Plusieurs manifestations de ce mouvement multiforme, peu identifié parce que non unifié, peuvent être mentionnées.

Le commerce équitable<sup>30</sup> en est une. Dans un commerce international où producteur et consommateur sont coupés l'un de l'autre, l'absence de tout critère autre que marchand génère des formes nouvelles de sur-exploitation dont pâttissent, en premier lieu, les producteurs du Sud. La rencontre de certaines de ces organisations du Sud avec des associations écologiques et en faveur des droits de l'homme du Nord explique la naissance du commerce équitable. Il vise deux objectifs :

- « améliorer le sort des petits producteurs du Sud, marginalisés par manque de moyens financiers et d'expériences, en créant des débouchés pour commercialiser leurs produits agricoles ou arti-

---

28 Voir le numéro de la revue du Mauss sur « L'autre mondialisation » consacré à « l'alter-économie », « L'Alter-économie. Quelle "autre mondialisation ?" », *Revue du Mauss semestrielle*, n° 21, 2003.

29 Sur la polysémie du terme solidarité et les ambiguïtés qui y sont liées, cf. J.-L. Laville, « Solidarité », in J.-L. Laville, A.D. Cattani, *op. cit.*, 2005.

30 L'ensemble de cette partie est basée sur l'un des ouvrages pionniers présentant une réflexion théorique sur le commerce équitable : T. Perna, *Fair Trade-La sfida etica al mercato mondiale*, Turin, Bollati Boringhieri, 1998.

sanaux auprès de consommateurs du Nord soucieux de participer à une meilleure solidarité Nord-Sud ;

- être un réseau de consommateurs en sensibilisant l'opinion publique aux injustices des règles du commerce international et en entreprenant des actions auprès des décideurs politiques et économiques »<sup>31</sup>.

Les finances solidaires constituent, pour leur part, un instrument pour combattre l'avancée de la polarisation sociale entre riches et pauvres. Il s'agit de démocratiser l'accès au crédit et de mieux accompagner la création d'activités pour enrayer la baisse de leur nombre et augmenter leur taux de survie. « L'épargne solidaire de proximité simultanément s'appuie sur le lien social et crée du lien social où le développe entre ceux qui deviennent des épargnants associés. Ce double mouvement est une condition nécessaire de la dynamique du système »<sup>32</sup>.

Quant aux services solidaires, à l'autoproduction collective, aux systèmes d'échange local, ils réhabilitent une économie du rez-de-chaussée<sup>33</sup>, que Fernand Braudel désigne comme vie matérielle ou civilisation matérielle<sup>34</sup>. Si ces activités de production et d'échange de base se distinguent des activités illégales ou de l'économie domestique, c'est qu'elles ont opté pour une inscription dans l'espace public fondée sur des solidarités volontaires et des relations égalitaires entre les membres. Il s'agit, pourrait-on dire, de consolider la sphère privée à partir de sa publicisation, c'est-à-dire que l'accès à un collectif dans la sphère publique renforce l'identité des personnes qui y participent dans leur sphère privée.

À travers ces exemples non exhaustifs d'économie solidaire, se dessine une approche du changement institutionnel différente de l'action de revendication traditionnelle. Si des campagnes sont menées pour imposer aux entreprises le respect de l'environnement et des droits sociaux, c'est aussi à partir de l'organisation d'activités sur une base

---

31 Ritimo-Solagral, *Pour un commerce équitable*, Paris, Éditions Charles Leopold Mayer, La Librairie Fondation pour le Progrès de l'Homme, 1998, p. 15.

32 Voir J.-M. Servet, *Épargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières*, Paris, AEF, 1995 ; J.-M. Servet, D. Vallat, *Exclusion et liens financiers. Rapport 1997*, Paris, AEF/Montchrestien, 1998.

33 G. Roustang, « Quartiers en difficulté et économie du rez-de-chaussée », in *Urbanisme*, novembre-décembre 1997, pp. 61-65.

34 F. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, tome 1, Paris, Armand Colin, 1980 ; voir aussi F.-X. Verschave, *Libres leçons de Braudel, passerelles pour une société non excluante*, Paris, Syros, 1994.

différente qu'est développé un questionnement des pratiques dominantes et une pression pour leur régulation, y compris en faisant appel aux pouvoirs publics. Il existe une dialectique entre action critique et auto-organisation collective permettant de créer une identité et d'attester de la possibilité d'un autre fonctionnement. Ces pratiques sont certes soumises à de telles pressions que les dérives observables ne manquent pas et que leur logique de projet est souvent rabattue sur une logique de programme ; néanmoins malgré tous les écueils, leur mode même d'organisation indique qu'il ne s'agit pas « d'une idéologie qui veut s'imposer à la réalité »<sup>35</sup>. C'est plutôt l'incarnation et l'expérimentation d'une volonté de justice, en tant que telle continuellement sujet à réflexion comme l'est la notion de juste prix dans le commerce équitable, compromis instable entre le producteur et l'acheteur. En somme, l'importance des démarches s'inscrivant dans une perspective d'économie solidaire tient moins au nombre et au volume d'organisations qu'à la réflexion qu'elles impulsent, à la prise de conscience et à l'intervention dans le débat politique qu'elles suscitent. L'engagement citoyen qui les soutient révèle les angles morts de l'économie, éclaire des zones rendues invisibles par la naturalisation du marché.

## Action publique et solidarité démocratique

Les politiques publiques ne peuvent trouver une légitimité renouvelée que si elles permettent de conforter les démarches associatives et coopératives issues de la société civile. Réciproquement, ces démarches ne peuvent échapper à l'enfermement dans la pénurie, l'informel et la survie que par l'ancrage dans la sphère publique.

---

35 T. Perna, *op. cit.*, 1998, p. 91.

## *L'action publique entre pouvoir politique et société civile*

Cependant, cet arrimage réactivant la visée d'une démocratisation du travail implique que soit remise en cause la représentation selon laquelle l'économie de marché est la seule source de prospérité pour l'ensemble de la société. La réflexion sur le travail gagne à s'inscrire dans une perspective plus réaliste et moins idéologique que celle de l'économie de marché : celle d'une économie avec marché, autrement dit d'une économie plurielle dont le marché constitue l'une des composantes qui, tout en étant majeure, n'est en rien l'unique productrice de richesses<sup>36</sup>. À côté de l'économie de marché, existent des formes multiples d'économie non marchande soutenues par la redistribution publique et d'économie non monétaire représentées par le travail non rémunéré, volontaire ou bénévole, dans et hors de la famille.

Sans induire ni une sous-estimation du rôle de l'économie de marché, ni une fausse symétrie entre les trois pôles économiques (marchand, non marchand, non monétaire), il est possible de faire l'hypothèse que les combinaisons entre ces pôles constituent des constructions politiques évoluant selon les périodes socio-historiques.

Dans cette optique d'économie plurielle, il devient possible de faire place aux combinaisons entre les différents pôles telles qu'elles se constituent dans les expériences d'économie solidaire, c'est-à-dire des pratiques économiques dans lesquelles des personnes s'associent librement pour mener en commun des actions qui contribuent à la création d'activités économiques et d'emplois tout en renforçant la cohésion sociale par de nouveaux rapports sociaux de solidarité. L'économie solidaire peut de la sorte revitaliser le lien politique et consolider le tissu social tout en créant des emplois, mais elle ne saurait être instrumentalisée au profit de l'emploi sans perdre sa substance. Sa vocation n'est pas de devenir le remède miracle contre le chômage.

Dans le contexte contemporain, le propre de l'économie solidaire est de permettre que des activités soient mises en oeuvre après un débat public entre les acteurs et partenaires concernés, c'est pourquoi on peut parler d'espaces publics de proximité<sup>37</sup>. Peuvent en particulier y

36 Cf. R. Passet, « Les voies d'une économie plurielle », in *Transversales Sciences Culture*, Numéro spécial, L'Alternative, 32, mars-avril, 1995.

37 Pour une analyse de l'inflexion de l'acception d'espace public qu'implique l'idée d'espace public de proximité, cf. E. Dacheux, J.-L. Lavielle (coord.), « Économie solidaire et démocratie », *Hermès*, n° 36, CNRS Éditions, 2003.

être distinguées différentes formes de travail : l'emploi, travail rémunéré effectué dans la sphère publique ; le travail volontaire ou bénévole, travail non rémunéré effectué dans la sphère publique ; le travail domestique : travail non rémunéré effectué dans la sphère privée. La décision porte alors sur la forme de travail la plus appropriée pour organiser les activités économiques projetées.

L'enjeu de rapports renouvelés entre pouvoir publics et expériences s'inscrivant dans la perspective de l'économie solidaire n'est pas seulement celui de la création d'emplois et d'un développement durable. Il est aussi celui de la démocratie<sup>38</sup> qui « est indissociable de moeurs spécifiques, de la force de vertus civiques, d'une morale politique favorable à l'attachement au bien public et à la pratique continue de la participation politique »<sup>39</sup>. Face à l'individualisme négatif accentué par la marchandisation de la vie sociale, les espaces publics de proximité qui se constituent autour des questions d'activité, de travail, de lutte contre le chômage sont des lieux qui contrecarrent les tendances au retrait dans la sphère privée ou dans l'assistance. S'y manifeste un rapport du sujet à l'action collective différent de celui qui existait dans les mouvements sociaux antérieurs. Il signale à la fois une force, le refus d'une trop forte délégation de pouvoirs, et une faiblesse, la difficulté à s'agréger et à faire sens politiquement au-delà de leurs singularités. De ce fait, plus que sur un appel générique au regain de l'espace public, c'est sur les procédures de confortation de ces espaces publics de proximité qu'il importe de s'attarder. Par la co-présence dans de tels lieux, les citoyens peuvent retrouver une confiance en leur capacité à générer du travail et à surmonter la peur devant l'incertitude de l'action publique<sup>40</sup>. La solution à la crise du travail réside en partie dans le renforcement de l'engagement pour le bien commun. Un tel civisme quotidien ne sera pas spontané, il ne pourra exister sans une politique inédite articulant emploi, lien social et espace public.

Cette exigence est d'autant plus pressante que l'autonomie de l'économie par rapport au politique était basée sur une conception de

---

38 L'interrogation de Sylvie Mappa, S. Mappa (dir.), *Développer par la démocratie ?*, Paris, Karthala, 1995, ne vaut pas que pour le Sud, il est à notre sens pertinent pour le Nord.

39 P. Chaniai, *L'association est-elle une politique ?* Communication au colloque « 1998 : l'actualité de 1848. Économie et solidarité », colloque organisé au Sénat par le CRIDA-LSCI (CNRS) avec Le Monde diplomatique, Esprit, Télérama, Desclée de Brouwer, Paris 27 novembre, 1998.

40 Comme le note A. Cottereau, *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, n° 3, 1992.

l'augmentation de la richesse l'assimilant à l'accroissement des biens matériels, seuls susceptibles d'être mesurés. Dans une économie tertiaisée à fort contenu relationnel et immatériel, cette autonomie n'est plus tenable sauf à nous enfermer dans une vision dépassée qui prive le citoyen de toute prise sur l'économie. Le travail ne peut être transformé que s'il est assumé comme thème majeur des débats publics. À l'évidence, il ne s'agit pas de plaider pour un contrôle politique sur l'économie, il s'agit seulement d'admettre que les formes d'institutionnalisation du travail ont façonné les représentations actuelles et qu'en les analysant nous nous donnons plus de chances pour surmonter les défis contemporains.

### *La mise en synergie des deux formes de solidarité démocratique*

À cet égard, l'importance de la problématique de l'économie solidaire tient à ce qu'elle interroge la partition entre les libéraux, promoteurs de la libre entreprise, et les progressistes, défenseurs des acquis sociaux. Elle met en lumière que ce conflit central, réactivé aujourd'hui, laisse dans l'ombre l'accord des deux parties sur le fait que la solidarité est indexée sur la croissance marchande. Or, cette conviction commune pose d'autant plus de problème que le marché envahit le champ social. Si le libéralisme rabat la société sur le marché, la social-démocratie qui tirait ses ressources du marché pour organiser prestations et services sociaux est perturbée par l'irruption des grandes entreprises privées dans des domaines auparavant réservés à l'action publique. Il devient, dans ces conditions, illusoire de vouloir cantonner le marché si l'on dépend de ses performances pour augmenter les transferts sociaux.

C'est cette aporie qui peut être dépassée si l'on complète la solidarité redistributive par une solidarité conçue comme le lien social basé sur l'égalité et la réciprocité, unissant les citoyens volontaires dans l'espace public<sup>41</sup>.

---

41 Cf. sur ce sujet B. Perret, *Les nouvelles frontières de l'argent*, Paris, Seuil, 1999, « Quelle stratégie pour les politiques sociales ? », pp. 280-285.

La complémentarité entre ces deux formes de solidarité peut venir de ce que la solidarité horizontale, plus réciprocaire, qui a préparé la solidarité redistributive<sup>42</sup>, ne présuppose pas de considérer que seule l'économie de marché est productrice de richesses. Conçue sous cette forme d'action collective régie par les principes de liberté d'engagement et d'égalité entre les participants, la solidarité peut participer de la création de richesses. C'est du moins vers ce constat que convergent plusieurs approches : elles montrent que dans l'action économique sont mobilisées des ressources complémentaires aux ressources financières (capital financier) et humaines (capital humain) qui peuvent être regroupées sous le concept de capital social désignant « les caractéristiques des organisations sociales tels les réseaux, les normes et la confiance qui facilitent la coordination et la coopération en vue du bénéfice mutuel »<sup>43</sup>. À ce titre, le capital social formé à partir des relations de solidarité est déterminant pour l'économie. C'est un facteur de production primordial qui contribue à améliorer les résultats de la combinaison productive<sup>44</sup>. Selon ces différentes analyses, les ressources solidaires deviennent de véritables facteurs économiques dotés d'une productivité propre. Encore faut-il pour qu'elles donnent leur pleine mesure que l'accès aux droits économiques et sociaux soit moins limitatif.

42 Comme le montre R. Castel, *op. cit.*, 1995, pp. 290-291.

43 Selon la définition de R. Putnam, *Making Democracy Work : Civil Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, 1993, qui est différente de celle de P. Bourdieu.

44 Selon les mots de Razeto qui parle pour sa part de "facteur C" comme coopération, L. Razeto Migliaro, *Economía de solidaridad y mercado democrático, Libro tercero, Fundamentos de una teoría económica compensiva*, Programa de Economía del Trabajo, Santiago du Chili, 1988 ; cf. J.-L. Laville, M. Nyssens, *A theoretical approach of social enterprises*, in C. Borzaga, J. Defourny, R. Spear (eds), *The emergence of social enterprise*, London, Routledge, 2001.

TABLEAU – UN CHOIX DE SOCIÉTÉ\*

Politiques dominantes	Composantes d'un nouveau compromis socio-économique
Priorité accordée aux exigences des marchés, notamment de leur intégration à l'échelle globale	Recherche d'un nouvel équilibre entre marché, État et société civile ; expériences de démocratisation de l'économie (économie solidaire, économie associative, tiers secteur, ...)
Réduction de l'économie à l'économie marchande	Conception « plurielle » de l'économie : économie marchande, économies publique et solidaire
Désengagement de l'État social ou inclusion en son sein de mécanismes marchands ou quasi-marchands	Démocratisation du service public par inclusion de formes de démocratie participative avec usagers
Individualisation des rapports entre employé et employeur	Nouveaux espaces de négociation collective incluant, avec représentants des employeurs et employés, d'autres représentants de la société civile
Constitution d'un « second marché de l'emploi », précarisation de l'emploi par multiplication des statuts intermédiaires	Articulation de la reconnaissance de droits liés à un état professionnel et à des engagements volontaires

- Ce tableau est adapté de J.-L. Laville, « Travail et citoyenneté : repenser une articulation entre emploi et protections sociales dans le contexte d'une "économie plurielle" », in « L'approche de la sécurité par la cohésion sociale. Propositions pour une nouvelle gouvernance socio-économique », *Tendances de la cohésion sociale*, n° 10, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2004, qui présentait une première version des arguments développés dans cette postface.